



Ordre du jour :

**1- Administration générale**

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 mars 2017

**2- Finances**

- 2.1- Affectation de résultats 2016
- 2.2- Vote des taux
- 2.3- Présentation et approbation du budget primitif 2017
- 2.4- Budget annexe office de tourisme – subvention
- 2.5- Versement d'un acompte de l'attribution de compensation

**3- Office de tourisme**

- 3.1- Convention de partenariat avec l'Office d'Animation du Carmausin – subvention
- 3.2- Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour – animation numérique et accueil
- 3.3- Partenariat avec l'Office de Tourisme d'Albi – commercialisation Albi City Pass'
- 3.4- Vente nouveaux produits – boutique OT
- 3.5- Convention avec la commune de Monestiés – adhésion au label plus beaux villages de France

**4- Cohésion sociale**

- 4.1- Transfert du bâtiment de la crèche l'Espéridou- Opération comptable
- 4.2- Programmation 2017 du contrat de ville
- 4.3- Cotisation 2017 au GIP Ressources et Territoires
- 4.4- Attribution d'une subvention à l'association Contrôle-Z
- 4.5- Mise à disposition de locaux et de services à l'AJC

**5- OPAH – octroi de subvention**

**6- Culture**

- 6.1- Dispositif de la Scène Nationale « Au fil du temps »
- 6.2- Convention réseau des médiathèques « D Lire' & plus »

**7- Ressources humaines**

- 7.1- Vacance de poste suite à un départ à la retraite
- 7.2- vacance de poste suite à un départ à la retraite – Crèche L'Espéridou

**8- Questions diverses**

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18h, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 7 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Orangerie à Blaye les Mines, sous la Présidence de Didier SOMEN.

**Titulaires présents : 36 (point 1), 37 (du 2.1 au 3.1), 36 (du 3.2 à 6.2), 35 (à partir du 7.1)**

ASTIE Alain, ASTORG Philippe (départ après le point 6.2), AZAM Rolande, BARROU Henri, BERTRAND René, CALMELS Thierry, CASTE DEBAR Monique, CLERGUE Jean-Claude, COUCHAT MARTY Françoise (pouvoir de KULIFAJ TESSON Mylène), COURVEILLE Martine, COUSIN Simon, CRESPO Robert (pouvoir de REY Josiane), DELPOUX Jacqueline, ESPIE Alain, GAVAZZI Christian, GONZALEZ Atanasio, GUTIERREZ Marie-Thérèse (pouvoir de KOWALIK Jean-François), IZARD Jean-Pierre, LE RIDANT Jean-Pierre, LEGRIS Christian, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MERCIER Roland, NEDJARI Jean (pouvoir de MASTAIN Marie-Ange jusqu'au point 3.1), PINOL Catherine, PUECH Christian, RAYNAL Bernard, REDO Aline, ROMERO Nicole, SELAM Fatima, SOMEN Didier, SOUYRI Joël (pouvoir de FABRE André), VEDEL Christian, VEDEL Djamilia (à partir du point 2.1), VIDAL Myriam

**Suppléants présents avec voix délibératives : 2**

CHAMAYOU Jean, MASSOL Sylvie

**Titulaires excusés : 21 (point 1), 20 (du 2.1 au 3.1), 21 (du 3.2 à 6.2), 22 (à partir du 7.1)**

ASSIE Robert, ASTORG Philippe (à partir du point 7.1), BALARAN Jean-Marc, BEX Fabienne, CABOT André, ESCOUTES Jean-Marc (représenté), FABRE André (pouvoir à SOUYRI Joël), HAMON Christian, KOWALIK Jean-François (pouvoir à GUTIERREZ Marie-Thérèse), KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir à COUCHAT MARTY Françoise), LELOUP Benoît, LEOPARDI Laurent, MILESI Marie, MAFFRE Francis, MASTAIN Marie-Ange (pouvoir à NEDJARI Jean), METIVET Carole, NEDJARI Jean (à partir du point 3.2), OROZCO Jean-Michel, PERIE Jean-Pierre, REY Josiane (pouvoir à CRESPO Robert), SAN ANDRES Thierry, TROUCHE Alain (représenté), VEDEL Djamilia (au point 1)

**Suppléants présents sans voix délibératives : 2**

ANDRIEU Christian, KROUK Claude

**Secrétaire de séance :**

Françoise COUCHAT MARTY

**Titulaires en exercice : 57**

**Titulaires présents : 36 (point 1), 37 (du 2.1 au 3.1), 36 (du 3.2 à 6.2), 35 (à partir du 7.1)**

**Délégués avec pouvoir : 5 (jusqu'au 3.1), 4 (à partir du 3.2)**

**Suppléants avec voix : 2**

**Suppléants sans voix : 2**

**Voix délibératives : 43 (point 1), 44 (du 2.1 au 3.1), 42 (du 3.2 à 6.2), 41 (à partir du 7.1)**

**Membres présents : 40 (point 1), 41 (du 2.1 au 3.1), 40 (du 3.2 à 6.2), 39 (à partir du 7.1)**

---

**DELIBERATION 13/04/2017-1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2017**

---

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 23 mars 2017 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 23/03/2017.**

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.1 : AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET GENERAL  
ET DES BUDGETS ANNEXES DE LA 3CS**

---

Le Président présente les comptes administratifs qui font apparaître les résultats suivants :

**BUDGET GENERAL****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total des recettes au 31/12/2016	11 845 479.92
Total des dépenses au 31/12/2016	10 944 188.39
Excédent de fonctionnement au 31/12/2016	901 291.53
Excédent au 31/12/2015	3 744 846.60
Excédent cumulé au 31/12/2016	4 646 138.13

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Total des recettes au 31/12/2016	3 515 533.09
Total des dépenses au 31/12/2016	3 369 656.45
Excédent d'investissement au 31/12/2016	145 875.64
Déficit au 31/12/2015	2 794 031.66
Déficit cumulé au 31/12/2016	2 648 155.02

**RESTES A REALISER 2015 REPORTEES AU BP 2016**

RAR 2015 en dépense	5 299 509.34
RAR 2015 en recette	4 612 164.00

**AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BP 2016**

Recettes de fonctionnement R002	3 460 140.93
Dépenses d'investissement D001	2 648 155.02
Affectation au compte 1068	1 185 997.20
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (023/021)	971 142.80

**BUDGET ANNEXE SPANC****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total des recettes au 31/12/2016	74 423.86
Total des dépenses au 31/12/2016	81 835.91
Déficit de fonctionnement au 31/12/2016	7 412.05
Déficit au 31/12/2015	7 982.34
Déficit cumulé au 31/12/2016	15 394.39

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Total des recettes au 31/12/2016	63 530.00
Total des dépenses au 31/12/2016	62 496.00
Excédent d'investissement au 31/12/2016	1 034.00
Excédent au 31/12/2015	26 579.02
Excédent cumulé au 31/12/2016	25 306.02

**RESTES A REALISER 2015 REPORTEES AU BP 2017**

RAR 2016 en dépense	222 600.00
RAR 2016 en recette	220 293.00

**BUDGET ANNEXE CRECHE DU SEGALA****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total des recettes au 31/12/2016	416 242.49
Total des dépenses au 31/12/2016	811 810.23
Déficit de fonctionnement au 31/12/2016	395 567.74
Déficit au 31/12/2015	54 513.08
Déficit cumulé au 31/12/2016	450 080.82

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	0.00
Total des dépenses au 31/12/2016	467.80
Déficit d'investissement au 31/12/2016	467.80
Excédent au 31/12/2015	935.60
Excédent cumulé au 31/12/2016	467.80

**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	191 969.68
Total des dépenses au 31/12/2016	195 597.77
Déficit de fonctionnement au 31/12/2016	3 628.09
Excédent au 31/12/2015	37 947.74
Excédent cumulé au 31/12/2016	34 319.65

**BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	8 968.80
Total des dépenses au 31/12/2016	15 805.84
Déficit de fonctionnement au 31/12/2016	6 837.04
Déficit au 31/12/2015	12 634.47
Déficit cumulé au 31/12/2016	19 471.51

**BUDGET ANNEXE CINEMA**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	24 001.22
Total des dépenses au 31/12/2016	132 160.69
Déficit de fonctionnement au 31/12/2016	108 159.47
Déficit au 31/12/2015	101.96
Déficit cumulé au 31/12/2016	108 261.43

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	311 634.16
Total des dépenses au 31/12/2016	205 674.92
Excédent d'investissement au 31/12/2016	105 959.24
Déficit au 31/12/2015	113 125.40
Déficit cumulé au 31/12/2016	7 166.16

**BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER ENTREPRISE**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	49 492.51
Total des dépenses au 31/12/2016	124 096.50
Déficit de fonctionnement au 31/12/2016	74 603.99
Déficit au 31/12/2015	12 889.30
Déficit cumulé au 31/12/2016	87 493.29

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	9 429.00
Total des dépenses au 31/12/2016	659.04
Excédent d'investissement au 31/12/2016	8769.96
Excédent au 31/12/2015	79 273.00
Excédent cumulé au 31/12/2016	88 042.96

**BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	248 874.56
Total des dépenses au 31/12/2016	112 279.32
Excédent de fonctionnement au 31/12/2016	136 595.24
Déficit au 31/12/2015	136 594.92
Excédent cumulé au 31/12/2016	0.32

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	0.00
Total des dépenses au 31/12/2016	192 734.58
Déficit d'investissement au 31/12/2016	192 734.58
Déficit au 31/12/2015	85 537.96
Déficit cumulé au 31/12/2016	278 272.54

**BUDGET ANNEXE COKERIE**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	137 930.46
Total des dépenses au 31/12/2016	50 124.70
Excédent de fonctionnement au 31/12/2016	87 805.76
Déficit au 31/12/2015	87 805.76
Report cumulé au 31/12/2016	0.00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	0.00
Total des dépenses au 31/12/2016	112 867.97
Déficit d'investissement au 31/12/2016	112 867.97
Déficit au 31/12/2015	16 792.20
Déficit cumulé au 31/12/2016	129 660.17

**BUDGET ANNEXE PESSAGERIES**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	108 391.39
Total des dépenses au 31/12/2016	41 273.55
Excédent de fonctionnement au 31/12/2016	67 117.84
Déficit au 31/12/2015	67 517.58
Déficit cumulé au 31/12/2016	399.74

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	2 646.45
Total des dépenses au 31/12/2016	71 366.70
Déficit d'investissement au 31/12/2016	68 720.25
Excédent au 31/12/2015	347 751.40
Excédent cumulé au 31/12/2016	279 031.15

**BUDGET ANNEXE SOLAIRE**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes au 31/12/2016	1 023.09
Total des dépenses au 31/12/2016	537.67
Excédent de fonctionnement au 31/12/2016	485.42
Excédent au 31/12/2015	5 110.06
Excédent cumulé au 31/12/2016	5 595.48

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** d'affecter les résultats 2016 comme indiqué ci-dessus.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.2.1 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 – TAUX DE LA TEOM**

---

VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM régime de droit commune pour les EPCI à fiscalité propre.

VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution du zonage de perception de la TEOM d'enlèvement des ordures ménagères (CGI, Art.1636 B sexies extrait).

VU la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant la perception de la taxe en lieu et place du Syndicat Valence-Valdériès qui l'a institué sur l'ensemble de son périmètre syndical.

M. le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de voter le taux d'enlèvement d'ordures ménagères qui s'applique en 2017 sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en matière d'environnement et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- Vu les prévisions de dépenses et recettes du service de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2017 à **12.92%** pour les communes suivantes :

- Carmaux
- Blaye les Mines
- Saint Benoit de Carmaux

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2017 à **11.80%** pour les communes suivantes :

- Crespin
- Montauriol
- Moularès
- Saint Jean de Marcel
- Valdériès

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2017 à **13.00%** pour les communes suivantes :

- Almayrac
- Jouqueviel
- Mirandol-Bourgnounac
- Pampelonne
- Sainte Gemme
- Tanus
- Tréban

**FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2017 à :

- 13.01% pour la commune de Cagnac les Mines
- 12.20% pour la commune de Combefa
- 8.72% pour la commune de Le Garric
- 12.54% pour la commune de Labastide Gabausse
- 13.51% pour la commune de Laparrouquial
- 12.71% pour la commune de Mailhoc
- 11.85% pour la commune de Milhavet
- 11.83% pour la commune de Monestiés
- 10.33% pour la commune de Montirat
- 10.96% pour la commune de Rosières
- 12.27% pour la commune de Saint Christophe
- 12.68% pour la commune de Sainte Croix
- 12.93% pour la commune de Salles
- 11.17% pour la commune de Le Ségur
- 14.35% pour la commune de Taix
- 11.07% pour la commune de Trévien
- 12.83% pour la commune de Villeneuve sur vère
- 13.00% pour la commune de Virac

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.2.2 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017  
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA CFE**

---

M. le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.

Il présente le budget 2017 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- Vu le budget primitif pour 2017 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la présentation faite par M. le Président telle que résumée ci-dessous,

**FIXE à 34.94%** le taux moyen de la Contribution Foncière des Entreprises 2017 (CFE)

**ENREGISTRE** que le montant prévisionnel de la cotisation foncière des Entreprises 2017 s'élèvera à **1 414 371€**.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.2.3 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017  
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TH**

---

M. le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.

Il présente le budget 2017 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (trois abstentions dont un pouvoir),**

- Vu le budget primitif pour 2017 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la présentation faite par M. le Président telle que résumée ci-dessous,

**FIXE à 10.70%** le taux moyen de la Taxe d'Habitation 2017 (TH)

**ENREGISTRE** que le montant prévisionnel d'Habitation 2017 s'élèvera à **2 849 838€ (26 634 000€ de bases prévisionnelles x 10.70% taux 2017)**

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.2.4 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017  
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TFNB**

---

M. le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.

Il présente le budget 2017 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- Vu le budget primitif pour 2017 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la présentation faite par M. le Président telle que résumée ci-dessous,

**FIXE à 3.83%** le taux moyen de la taxe foncière sur le bâti 2017 (TFNB)

**ENREGISTRE** que le montant prévisionnel de la foncière sur le non bâti 2017 s'élèvera à **31 084€ (811 600€ de bases prévisionnelles x 3.83% taux 2017)**

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.2.5 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017  
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TFB**

---

M. le Président rappelle la réforme au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.

Il présente le budget 2016 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- Vu le budget primitif pour 2017 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la fiscalité professionnelle unique est suffisante pour équilibrer le budget 2017 sans le recours à la taxe de foncier bâti,
- Vu la présentation faite par M. le Président telle que résumée ci-dessous,

**FIXE** à 0.00% le taux moyen de la taxe foncière sur le bâti 2017 (TFB)

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.3 : PRESENTATION ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017**

---

M. le Président propose aux membres du Conseil le vote du budget principal 2017 et de ses budgets annexes tel que présenté dans les documents.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
APPROUVE**

- Le Budget primitif 2017 du budget principal
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe Transport à la demande
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe du SPANC
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe cinéma
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe CCA
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe Office de tourisme Ségala Tarnais
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe Solaire
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe Croix de Mille
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe Pessageries
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe Cokerie
- Le Budget primitif 2017 du budget annexe Multi accueil crèches

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.4 : BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME SEGALA TARNAIS – SUBVENTION 2017**

---

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin n°05/12/2012-01 portant création de l'Office de Tourisme Ségala Tarnais,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Le Président précise que conformément à l'article 8- budget des statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal, la subvention annuelle pour l'exercice 2017 s'élève à 182 312€ cette subvention constitue la ressource financière nécessaire au bon déroulement de la mission confiée à l'Office de Tourisme Ségala Tarnais.



**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE** d'approuver le versement de cette subvention dont le montant est prévu au budget prévisionnel 2017 au compte 657351 (dépense) du budget général et au compte 74751 (recette) du budget annexe de l'Office du Tourisme.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-2.5 : VERSEMENT DE L'ACOMPTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire 2017**

---

Vu le budget primitif général 2017 et les besoins de financement par la fiscalité directe,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant l'actualisation par la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) des charges nettes de transfert de compétences pour 2016,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**DECIDE** : Le versement de 50% du montant de l'attribution de compensation provisoire 2017 sur la base des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) d'actualisation des dépenses et recettes des compétences transférées de 2016 comme ci-dessous :

		<i>1er Versement 50%</i>
Blaye les Mines	29 620,21 €	14 810,11 €
Carmaux	691 980,57 €	345 990,29 €
Labastide Gabausse	9 827,45 €	4 913,73 €
Le Garric	252 189,76 €	126 094,88 €
Mirandol	63 103,08 €	31 551,54 €
Pampelonne	39 884,47 €	19 942 24 €
Sainte Croix	5 018,12 €	2 509,06 €
Tanus	16 904,12 €	8 452,06 €
Virac	3 147,25 €	1 573,62 €
	1 111 675,03 €	555 837,51 €

**APPROUVE** le versement de l'acompte de l'attribution de compensation provisoire 2017.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-3.1 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE D'ANIMATION DU CARMAUSIN SUBVENTION**

---

Depuis 2015, la communauté de communes a confié l'accueil et l'information touristique sur la commune de Carmaux à l'association Office d'Animation du Carmausin. L'office de tourisme du Ségala tarnais suit ce partenariat et décide d'actions coordonnées avec l'office d'animation du Carmausin (formation, mise à disposition de matériel, services,...).

En contrepartie, la communauté de communes participe au fonctionnement de l'association par le versement de 30 750 € pour l'année 2017.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la reconduction du partenariat avec l'association office d'animation du carmausin
- **DECIDE** d'octroyer une subvention s'élevant à 30 750 € pour l'année 2017 dans les conditions prévues par la convention.
- **AUTORISE** le président à signer la convention (annexée à la présente) et tout document nécessaire à la mise en œuvre du partenariat

---

**DELIBERATION 13/04/2017-3.2 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS CORDAIS AU PAYS DE VAOUR – ANIMATION NUMERIQUE ET ACCUEIL**

---

Dans le cadre de ses actions de développement, l'office de tourisme du Ségala tarnais a confié à la chargée de communication un rôle d'animateur numérique de territoire.

L'animation numérique de territoire est une nouvelle mission des offices de tourisme et organismes locaux du tourisme. Un peu partout en France, les animateurs numériques ont pour mission d'accompagner les professionnels locaux du tourisme pour accroître leur performance sur Internet.

L'office de tourisme va donc proposer en 2017 des ateliers aux socioprofessionnels sur la connaissance et les atouts touristiques du Carmausin-Ségala, sur les nouvelles technologies et des diagnostics numériques visant à améliorer la visibilité des prestataires sur Internet et les réseaux sociaux.

L'office de tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour n'a pas d'animateur numérique de territoire mais doit faire face aux demandes d'accompagnement numérique de ses prestataires.

Ainsi, l'office de tourisme du Ségala tarnais peut proposer aux prestataires du pays Cordais au Pays de Vaour des places dans ses ateliers de connaissance et numériques, et pour les diagnostics et leur assurer ainsi une prestation d'accompagnement numérique.

En échange, l'office de tourisme du Ségala tarnais sera présent de façon visible sur le site internet du Pays Cordais au Pays de Vaour, les produits groupes seront mis en avant sur le site groupe. Un accueil hors les murs sera réalisé dans le bureau d'accueil de Cordes sur Ciel par un agent de l'office de tourisme du Ségala tarnais durant l'été.

Une convention avec l'office de tourisme du Pays cordais au Pays de Vaour formalisera ce partenariat.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le partenariat entre l'office de tourisme du Ségala tarnais et l'office de tourisme du pays Cordais au pays de Vaour
- **AUTORISE** le président à signer la convention (annexée à la présente) ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de l'action.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-3.3 : PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME D'ALBI COMMERCIALISATION ALBI CITY PASS**

---

Dans le cadre de ses actions de développement, l'office de tourisme a créé une boutique lui permettant de vendre des produits et services.

Sur proposition du Conseil d'exploitation, l'office de tourisme du Ségala tarnais pourra commercialiser des Albi City pass', une offre qui propose aux touristes de combiner la visite de la Cathédrale d'Albi et le musée Toulouse Lautrec et des réductions dans 30 structures de loisirs autour d'Albi, dont les musées de Monestiés, le musée-mine départemental et le musée/centre d'art du verre.

Ce pass' pourra être commercialisé :

- Au point d'accueil de Mirandol directement
- Au point d'accueil de Monestiés et de Carmaux par l'intermédiaire de la commune de Monestiés et de l'office d'Animation du Carmausin.

Une convention formalise la relation entre l'office de tourisme d'Albi et l'office de tourisme du Ségala tarnais.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le partenariat de commercialisation de l'Albi City Pass
- **AUTORISE** le Président à signer la convention (annexée à la présente) et tout document nécessaire à sa mise en œuvre du partenariat.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-3.4 : VENTE DE NOUVEAUX PRODUITS – BOUTIQUE OT**

---

Dans le cadre de ses statuts, l'office de tourisme propose de commercialiser les articles suivants pour une vente directe ou à des relais (mairies, associations, autres points de vente).

Type produit	Proposition tarif achat-revente relais / Mairie et Asso	Tarif public TTC
Sac en toile Tote bag « J'peux pas, j'ai vacances en Ségala Tarnais »	3.50 €	5.00 €
Albi City Pass 2017	11,50 €	12,00€

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** ces tarifs
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la commercialisation de ces produits

---

**DELIBERATION 13/04/2017-3.5 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONESTIES  
ADHESION AU LABEL PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE**

---

La commune de Monestiés, doté d'un patrimoine architectural remarquable, adhère à l'association des plus beaux villages de France. Ce label reconnu met en avant des villages engagés dans la valorisation de leur patrimoine, met en place une stratégie de promotion et travaille au développement de l'offre touristique de ses adhérents.

Ce label est particulièrement identifié par les touristes et valorisé notamment par le Comité départemental du Tourisme du Tarn, sur son site internet, le site internet de séjour, ses produits groupes.

Bénéficiant d'un impact positif sur la fréquentation touristique du territoire et sur la notoriété du ségala tarnais, la commune de Monestiés propose à la Communauté de Communes de contribuer à son adhésion à ce label.

Ce soutien financier a été formalisé par la signature d'une convention qui en fixe les conditions (délibération n°8.2 du 26/05/2016).

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** le renouvellement par tacite reconduction de cette convention
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette reconduction

---

**DELIBERATION 13/04/2017-4.1 : TRANSFERT DU BATIMENT DE LA CRECHE L'ESPELIDOU – OPERATION COMPTABLE**

---

Dans le cadre du transfert de compétence Accueil petite enfance, la Ville de Carmaux a mis à disposition son multi-accueil auprès de la 3CS. Concernant les biens meubles, un inventaire contradictoire a été réalisé afin de mettre à jour les bilans comptables des deux collectivités.

Il en résulte :

- la prise en compte dans le budget de la 3CS des mises à disposition des biens immobiliers et mobiliers pour un montant total de 1 049 117,86 € (valeur brute) :

- Immobilier VNC (valeur nette comptable) : 985 599,23 €
- Compte 2183 : montant total : 5 493,53 €  
amortissements réalisés : 4 106,43 €  
VNC : 1 387,07 €
- Compte 2184 : montant total : 53 953,41 €  
amortissements réalisés : 36 135,84 €  
VNC : 17 817,57 €

- Compte 2188 : montant total : 4 071,69 €  
amortissements réalisés : 819,37 €  
VNC : 3 252,32 €

- le transfert d'un prêt d'un montant initial de 972 € qui reste à amortir pour la somme de 777,60 €, (amortissement réalisé en 2016 : 194,40 €).

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE** les opérations comptables précitées, afférant au transfert du bâtiment crèche à la 3CS ainsi que le prêt en cours comme indiqué ci-dessus.

---

**DELIBERATION 13/04/2017-4.2 : PROGRAMMATION 2017 CONTRAT DE VILLE**

---

Dans le cadre du Contrat de Ville, ayant pour objet de mettre en œuvre sur le territoire les orientations nationales et locales en matière de politique de la ville, la collectivité fait appel chaque année aux associations et structures locales par le biais d'un appel à projet.

Ces dernières sont ainsi incitées à mener des actions s'inscrivant dans le cadre des axes définis comme prioritaires par le comité de pilotage du contrat de ville.

Pour l'année 2017, 13 projets ont sollicité un cofinancement de la communauté de communes. Ci-dessous, la liste des structures et des montants accordés :

	<b>Projets portés par les associations/structures du territoire</b>		
	<b>Montants demandés</b>	<b>Montants proposés</b>	<b>Montants accordés</b>
Les riverains du Cérou- Créer du lien entre les habitants	500	500	500
Cavaluna- Au pied de mon immeuble	4 000	4 000	4 000
USC athlétisme- Pour être en bonne santé, j'agis /A crocs de la forme	800	800	800
Planning familial- Promotion de la santé sexuelle et prévention des violences	1 000	1 000	1 000
La Maison du soir-L'heure du livre et du conte	1 000	1 000	1 000
La Maison du soir-Papoti Papota	3 000	1 000	1 000
SLEC- Apprentissage et maîtrise de la langue française	500	500	500
Trajectoires vers l'emploi- Plateforme d'accompagnement vers l'emploi	5 000	5 000	5 000
Aralia- Redynamisation des jeunes	1 000	1 000	1 000
Conseil citoyen- A la rencontre des habitants	500	500	500
FOL- atelier citoyen	200	200	200
CDAD- rencontre citoyenne	400	400	400
Centre Social du Ségala Tarnais- Accompagnement des parents isolés	1 000	1 000	1 000
<b>13 projets</b>	<b>18 900 €</b>	<b>16 900 €</b>	<b>16 900 €</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'attribution des subventions proposées,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents.

---

#### DELIBERATION 13/04/2017-4.3 : COTISATION 2017 AU GIP RESSOURCES ET TERRITOIRES

---

Le GIP Ressources et Territoires est un centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale, qui a plusieurs domaines d'intervention :

- Conseil et accompagnement
- Qualification et mise en réseau des acteurs
- Capitalisation et diffusion
- Etudes et recherches
- Observation des territoires

La cotisation annuelle à Ressources et Territoires, qui s'élève à 0.06 € par habitant soit à 1 894 € pour notre communauté de communes permettra notamment de bénéficier de formations gratuites pour les élus et les techniciens et de conseils de spécialistes dans les domaines de la politique de la ville.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** l'adhésion à Ressources et Territoires pour l'année 2017
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents.

---

#### DELIBERATION 13/04/2017-4.4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CONTROLE Z

---

Dans le cadre du projet Erasmus+, la 3CS a fait le choix d'accueillir 2 jeunes européens du service volontaire européen. Ils seront accueillis et accompagnés durant toute la durée de leur séjour.

Auparavant logés au sein de la maison du gardien au Domaine de la Verrerie, ils ont dû récemment déménager afin de laisser la place aux artistes verriers. Un logement leur est donc mis à disposition par la mairie de Cagnac.

Il est proposé au conseil communautaire de verser une subvention à l'association Contrôle-Z qui sera chargée de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour leur permettre d'avoir accès à internet au sein de leur logement.

Cette subvention s'élèverait à 200€.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **VALIDE** l'attribution de cette subvention à l'association Contrôle-Z
- **AUTORISE** le Président à signer la convention afférente à cette subvention

---

#### DELIBERATION 13/04/2017-4.5 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE SERVICES A L'AJC

---

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, les structures jeunesse du territoire doivent valoriser auprès de la CAF le montant prévisionnel des mises à disposition dont elles bénéficient.

En ce qui concerne l'AJC, la Communauté de communes estime le montant de ces mises à disposition s'élèvent pour 2016 à :

Mise à disposition de locaux (domaine de la Verrerie)	8 400€
Mise à disposition de personnel (entretien locaux)	7 500€
Frais à caractère généraux	3 700€
<b>TOTAL</b>	<b>19 600€</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** les mises à disposition à titre gratuit susdites.

---

#### DELIBERATION 13/04/2017-5 : OPAH – DECISION ACCORDANT L'OCTROI DE SUBVENTION

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH « Carmaux-Ségala » et conformément à la délibération 04.1 du 1<sup>er</sup> avril 2014 approuvant le règlement d'intervention pour l'attribution des aides aux travaux et la prime centre-bourg par la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, 9 dossiers ont donné lieu aux aides et subventions prévues tel que détaillé ci-dessous :

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** l'attribution de ces aides et subventions concernant 2 dossiers propriétaires occupants pour la prime centre-bourg, 4 dossiers propriétaires occupants pour des subventions pour aide à l'autonomie et maintien à domicile, 2 dossiers propriétaires pour création de logements locatifs / Travaux lourds sur logements très dégradés et la prime centre-bourg et 1 dossier propriétaire bailleur pour délibération rectificative car nouveaux montants de travaux retenus par l'ANAH.

### Dossiers Propriétaires Occupants

#### Prime Centre-bourg 1000€ :

RODRIGUEZ / DECRESSAC	Sébastien / Anaïs	6 rue Léo Lagrange	81400	CARMAUX	1 000,00 €
GAYRARD et ALAUX	Hervé et Fabienne	16 rue des Bons Enfants	81400	Carmaux	1 000,00 €

#### Subventions pour aide à l'autonomie / Maintien à domicile

ROGALA	Anna	50 rue des Dalhias	81130	Cagnac-les-Mines	1 270,00 €
GAYRARD et ALAUX	Hervé et Fabienne	16 rue des Bons Enfants	81400	Carmaux	877,00 €
BLANQUET	Pierre	Le Gourp	81190	Montirat	1 198,00 €
VIGROUX	Raymond	La Soulié	81190	Moularès	460,00 €

### Dossiers Propriétaires Bailleurs

#### Subventions pour création de logements locatifs / Travaux lourds sur logements très dégradés

Adresses des logements à réhabiliter :				Subvention 20% montant HT	Prime centre- bourg car vacants	TOTAL
8 place de l'Eglise	81190	TANUS	T3 duplex	13 422,00 €	1 000,00 €	31 422,00 €
8 place de l'Eglise	81190	TANUS	T4 duplex	16 000,00 €	1 000,00 €	
Adresses du propriétaire :						
HSP 81	163 av François Verdier	81000	ALBI			

Adresses du logement à réhabiliter :			Subvention 20% montant HT	Prime centre- bourg car vacants	TOTAL
21 av St Jean	81400	CARMAUX	11 250,00 €	1 000,00 €	12 250,00 €
Adresses du propriétaire :					
SCI LILOTRESORS	3 rue Jean-Jacques Rousseau	81400	CARMAUX		

#### Délibération rectificative car nouveaux montants de travaux retenus par l'ANAH

Adresses des logements à réhabiliter :				Subvention 20% montant HT	Prime centre- bourg car vacants	TOTAL
31 rue Chanzy	T2 rdc	81400	CARMAUX	13 049,00 €	1 000,00 €	30 250,00 €
31 rue Chanzy	T3 duplex	81400	CARMAUX	15 201,00 €	1 000,00 €	
<b>Anciens montants de subvention demandés</b>						
Adresses des logements à réhabiliter :				Subvention 20% montant HT	Prime centre- bourg car vacants	TOTAL
31 rue Chanzy	T2 rdc	81400	CARMAUX	11 464,00 €	1 000,00 €	26 928,00 €
31 rue Chanzy	T3 duplex	81400	CARMAUX	13 464,00 €	1 000,00 €	
Adresses du propriétaire :						
BATAILLE	Raymond	Rieussec	81400	ROSIERES		

La Scène nationale d'Albi fait partie du réseau portant le même nom et comprenant 70 structures en France.

Elle a pour objectifs :

- d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques,
- de s'affirmer comme lieu de production artistique de référence nationale,
- de participer à une action d'insertion sociale de la culture dans son aire d'implantation.

Les scènes nationales se caractérisent par la pluridisciplinarité des formes artistiques qu'elles proposent. Afin d'assurer la médiation et la rencontre entre tous les publics et les œuvres/artistes, le label « **au fil du Tarn** » regroupe l'ensemble des actions conduites par la Scène nationale d'Albi sur ses territoires au plus près de ses publics : diffusion de spectacles, actions culturelles, répétition publique et rencontre avec les artistes, actions co-conduites avec les associations du territoire, etc.

Depuis plus de 9 ans, le territoire du Carmausin-Ségala et la Scène nationale travaillent ensemble afin d'enrichir la programmation culturelle locale à même de proposer une offre de qualité cohérente construite sur la durée.

**Des relais et partenariats multiples :**

L'association Expressions Saint-Cruciennes,  
 Le Comité des fêtes de Jouqueviel,  
 Le Centre de Loisirs de Mirandol-Bournounac,  
 L'association Vivre à Lagarde Viaur,  
 La médiathèque de Pampelonne,  
 Des producteurs de fromages du territoire,  
 Des associations valdéroises,  
 Les écoles et réseaux d'écoles du territoire...

**Bilan de la saison 2016/2017 (en cours) :**

SPECTACLE	DATE	HEURE	LIEU	TYPE REP (SCOLAIRE ou TOUT PUBLIC)	JAUGE	FREQUENTATION	TAUX REMPLISSAGE
Recuerdos + conférence	Sam 23/01	20h30	CARMAUX SALLE DE L'ORANGERIE	TP	120	140	117%
Pourquoi les poules...	Sam 19/03	20h30	MIRANDOL La grange et l'étable	TP	80	84	105%
L'ours qui avait une épée ?	Mer 13/04	2 rep	PAMPELONNE Médiathèque	TP	64	64	100%
L'Homme V	Ven 10/06	20h30	VALDERIES salle des fêtes	TP	150	157	105%
Daltin Trio			MONTIRAT salle des fêtes	TP			
<b>TOTAL</b>					<b>414</b>	<b>445</b>	<b>107%</b>

**Les actions :**

Des rencontres artistiques multiples :

Autour des « Agricoles »,

Rencontre avec les adhérents du Centre Social du Ségala Carmausin, l'Escambiar à Montirat.

Autour de « Recuerdos »,

Conférence « De la Retirada à l'exil : les républicains espagnols en France (1939-1978) » par Bruno Vargas / 1h30 / 90 personnes, salle de l'Orangerie.

Autour de « Pourquoi les poules ... »,

Vernissage de l'Exposition de la Grange et restauration issus de la production locale / 2h / 70 personnes à Mirandol-Bournounac.

Autour de « L'Homme V »,

Projet Cultures Urbaines avec le Réseau des Écoles Rurales Pays Vert – rencontre avec Vincent Warin au Grand Théâtre d'Albi autour du spectacle « ¼ petites pièces pour vélo », échanges entre l'artiste et les enseignants – Rencontre et démonstration de l'artiste dans les écoles / 8h / 80 personnes.

**La convention 2017 avec la 3CS :**

Afin de maintenir ces actions sur le territoire avec la Scène nationale,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** la reconduction de la convention annuelle au titre de l'année 2017 pour un montant de 4000 € pour la saison 2017/2018 organisée comme suit :

Date	Groupe	Lieu	Horaire	tarif	Accueilli par
Vendredi 17 nov 2017	DUO BROTTLO LOPEZ	Orangerie	20h30	En cours	Musée
Samedi 13 jan 2018	GRAIN	Ste Croix	20h30	En cours	Expressions stes cruciennes
Samedi 7 avril 2018	VOLER DANS LES PLUMES	Valdériès	20h30	En cours	Centre social
Samedi 9 juin 2018	CHANSONS A RISQUES	Jouqueviel	18h30	Spectacle seul : 10 € normal / 7 € réduit (chômeurs, enfants, groupes...) Spectacle + repas : 14 € (7 € spectacle + 7 € repas).	

---

**DELIBERATION 13/04/2017-6.2 : CONVENTION RESEAU DES MEDIATHEQUES « D’LIRE ET PLUS »**

---

En 2017, le travail de mise en réseau de 5 médiathèques du territoire adhérentes au dispositif a abouti à la mise en circulation de l'ensemble des collections pour tous les habitants de la Communauté de Communes.

Il est à présent possible pour chaque habitant, collectivité, de s'inscrire et de réserver gratuitement des ouvrages dans l'une des 5 médiathèques situées sur les communes de Le Garric, Monestiès, Pampelonne, Saint-Benoît-de-Carmaux et Valdériès.

Au-delà, chaque habitant peut, via internet, accéder à l'ensemble des collections des 5 sites, faire ses réservations, les retirer et les ramener dans la médiathèque de son choix.

Afin de poursuivre ce travail du maillage culturel territorial,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**VALIDE** la reconduction de la convention d'accompagnement des médiathèques se traduisant par un accompagnement technique, la prise en charge de la circulation des livres et des médias, la coordination et l'animation du réseau par le service culture de la 3CS et l'octroi d'une subvention à hauteur de 5000€ par médiathèque, selon les modalités suivantes

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents aux dispositifs

Projet de convention annuelle :

*D'Lire & plus*  
**RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CARMAUSIN SEGALA**  
**LE GARRIC, MONESTIES, SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX, PAMPELONNE (CANTON), VALDERIES**

**ENTRE**

- **d'une part, la Communauté de Communes** Carmausin-Ségala, dénommée ci-après la 3CS, agissant par l'intermédiaire de son représentant, Didier Somen, Président

- **et d'autre part,**

- **les Communes** de Le Garric, de Monestiès, de Saint-Benoît-de-Carmaux et de Valderiès, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants, Christian Vedel, Denis Marty, Thierry San Andres et André Cabot, Maires

- **le SIVOM** de Pampelonne, agissant par l'intermédiaire de son représentant, Christian Puech, Président

**IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**



### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du réseau D'Lire & plus - les médiathèques publiques sur le territoire du Carmausin-Ségala comprenant les équipements de Le Garric, Monestiès, Saint-Benoit-de-Carmaux, Pampelonne et Valderiès.

### **Article 2 : Engagements des Communes de Le Garric, Monestiès, Saint-Benoit-de-Carmaux, Valderiès, et du SIVOM de Pampelonne**

- chaque Collectivité/établissement public s'engage à professionnaliser sa bibliothèque sur un minimum de 10 heures d'ouverture hebdomadaire (hors public scolaire).
- chaque Collectivité/établissement public s'engage à acquérir les outils informatiques communs (logiciel, matériel) nécessaires pour assurer le fonctionnement du réseau et à prendre en charge les frais inhérents (maintenance, etc.).
- chaque Collectivité/établissement public s'engage à participer à l'enrichissement des fonds du réseau constitué par les collections des 5 médiathèques ainsi que celles déposées par la Bibliothèque Départementale du Tarn (BDT) – Bibliothèque Départementale de Prêts (BDP).
- chaque Collectivité/établissement public s'engage à participer à tous les ateliers communs, organisés par la 3CS, en déléguant la-les personne-s responsable-s de sa médiathèque.
- chaque Collectivité/établissement public s'engage à inciter son personnel à suivre les formations nécessaires au fonctionnement du réseau (notamment celles organisées par la BDT et le prestataire Décalog).
- chaque Collectivité/établissement public s'engage à respecter et à faire appliquer les documents communs régissant le réseau (Règlement Intérieur – Protocole d'accord – conventions-etc.)
- chaque Collectivité/établissement public s'engage à fonctionner dans une dynamique-démarche de réseau et à promouvoir l'ensemble des sites D'Lire & plus ainsi que le portail numérique.
- Chaque Collectivité-établissement public s'engage à mettre en place les moyens humains nécessaires à la bonne gestion des navettes.

### **Article 3 : Fonctionnement, coordination et évaluation du réseau**

Le fonctionnement du réseau D'Lire & plus du Carmausin-Ségala sera placé sous le contrôle technique de la Bibliothèque Départementale, service du Conseil Départemental du Tarn qui a compétence en matière de Lecture Publique.

L'assistant référent de ce territoire sera convié aux ateliers communs si besoin.

La coordination du réseau est confiée au service culture de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

### **Article 4 : Durée et résiliation de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature et pour une durée d'un an.

Elle pourra être renouvelée en concertation avec chacune des parties et pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois en cas de non-respect des clauses de la présente convention.

### **Article 5 : Engagements de la Communauté de communes Carmausin-Ségala**

Compte tenu de l'intérêt territorial du projet d'action du Réseau des médiathèques, et sous réserve du respect des engagements prévus aux précédents articles de la présente convention, la 3CS souhaite soutenir les démarches engagées par les 5 partenaires du Réseau.

Dans ce contexte, la Communauté de communes s'engage :

- à verser, pour l'année 2017, la somme de 5 000 € aux 5 Communes et établissement public suivants : Le Garric, Monestiès, Saint-Benoit-de-Carmaux, Valderiès et au SIVOM de Pampelonne.
- à assurer le transport de documents via la mise en place d'une navette afin de favoriser une circulation optimale du livre sur le territoire et répondre aux réservations effectuées par les usagers. (calendrier des navettes et des ateliers en annexe).
- La 3CS s'engage à assurer la coordination du réseau D'Lire & plus (ateliers participatifs, lien avec les partenaires techniques et institutionnels, mise à disposition d'outils collaboratifs, administration du portail du réseau D'Lire & plus, montage de projets communs transversaux avec les autres services de la 3CS, etc.)
- Une évaluation des objectifs sera effectuée en concertation avec les membres du réseau, au moins une fois par an, afin de pouvoir optimiser le bon fonctionnement du réseau.

Enfin, dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté de Communes pourra s'appuyer sur le réseau des 5 médiathèques pour sa politique culturelle.

Fait à Carmaux, le ...

**Pour La Communauté de Communes,**

Didier Somen, Président

**Pour La Commune de Monestiès,**

Denis Marty, Maire

**Pour Le SIVOM de Pampelonne,**

Christian Puech, Président

**Pour La Commune de Valderiès,**

André Cabot, Maire

**Pour La Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux,**

Thierry San Andres, Maire

**Pour La Commune de Le Garric,**

Christian Vedel, Maire

---

**DELIBERATION 13/04/2017-7.1 : VACANCE DE POSTE SUITE A UN DEPART A LA RETRAITE – SERVICE RH**

---

Vu le départ à la retraite d'un agent, Adjoint administratif principal de 1<sup>er</sup> classe (cat C – à temps complet), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,

Considérant les besoins nécessaires au fonctionnement du service des Ressources Humaines et les missions qui doivent être accomplies,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des emplois,

**DECIDE** de la fermeture du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe – cat C – à temps complet,

**DECIDE** la création d'un poste permanent à temps complet de Rédacteur (cat B) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

*Toutefois à défaut de candidature de titulaires correspondant au profil recherché il sera possible de recourir au recrutement d'un non titulaire (contractuel pour une durée de 1 an - article 3-2)*

*L'agent recruté sur cet emploi sera rémunéré sur les grilles indiciaires correspondantes au grade défini ci-dessus.*

**DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois,

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

---

**DELIBERATION 13/04/2017-7.2 : VACANCE DE POSTE SUITE A UN DEPART A LA RETRAITE – CRECHE L'ESPELIDOU**

---

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 décembre 2015 actant le transfert d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>de</sup> classe – cat C – à temps complet,

Vu le départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, de l'agent recruté sur ce poste,

Considérant les besoins nécessaires au fonctionnement de la Crèche,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des emplois,

**DECIDE** de la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>de</sup> classe – cat C – à temps complet,

**DECIDE** la création d'un poste permanent à temps non-complet d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

---

## DELIBERATION 13/04/2017-8.1 : AVIS SUR LA POSITION DE LA COMMUNE DE LAPARROUQUIAL

---

Monsieur le Président présente la situation :

Sans présumer des résultats de la procédure engagée par la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C) contre l'arrêté de préfectoral définissant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn, la commune de LAPARROUQUIAL, a renouvelé sa demande de sortie de la 3CS et son rattachement à la 4C dans le cadre d'une procédure de droit commun telle que prévue par l'article L5211-9 du CGCT.

Suite à cette délibération en date du 10 avril 2017, il convient que le conseil de communauté se prononce sur la volonté de la commune de Laparroquial de rejoindre la 4C et se retirer de la 3CS.

Le président rappelle la décision initiale de la 3CS visant à autoriser le retrait de la 3CS pour cette commune, conformément à son souhait.

Il invite les élus communautaires à se prononcer sur la demande de la commune de Laparroquial.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**SE PRONONCE** favorablement sur la demande de la commune de Laparroquial sur le fondement de la libre volonté d'administration des communes,

**APPROUVE** le détachement de la seule commune de Laparroquial et son rattachement à la 4C,

**DECIDE** que les conditions financières de ce retrait seront examinées lors d'un prochain conseil communautaire.

---

## DELIBERATION 13/04/2017-8.2 : APPEL A PROJET DE L'ADEME PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

---

Le nouvel **appel à projet de l'ADEME pour accompagner la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial**, en conformité avec la loi TECV « Transition Energétique pour la Croissance Verte », est ouvert aux communautés de communes ayant l'obligation d'élaborer un PCAET mais aussi aux syndicats mixtes (PETR, SCOT ou PNR).

Il est donc possible, pour le PETR, en accord avec les 5 communautés de communes, de répondre à cet appel à projet.

Au vu de ses statuts qui précise les missions exercées par le Pôle Territorial en lieu et place des Communautés de Communes membres, notamment :

- La conduite de l'animation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des actions du Plan Climat Energie Territorial,
- La conduite de toute mission, d'intérêt territorial, que pourrait lui confier une ou plusieurs des Communautés de Communes.

Au vu des objectifs stratégiques du Projet de Territoire 2014-2020, résolument engagé dans la transition énergétique pour la croissance verte

Au vu de l'expérience des acteurs et des collectivités du territoire de plus en plus engagés dans la transition énergétique,

Au vu de l'expérience et des compétences de l'équipe technique du PETR,

Le comité syndical du PETR en date du 3 avril 2017, qui, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a décidé:

- De répondre à l'appel à projet de l'ADEME pour élaborer un Plan Climat Air Energie, conformément à la loi « Transition Energétique pour la Croissance Verte, dans le cadre d'une démarche mutualisée à l'échelle du périmètre du PETR, pour l'adoption d'un Plan Climat Air Energie avant le 31 décembre 2018
- De proposer aux conseils communautaires des cinq communautés de communes de délibérer pour confier au PETR la mission de conduire l'élaboration d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial, pour le compte des communautés de communes
- De solliciter les aides de l'ADEME pour la réalisation de l'ensemble de la démarche d'élaboration du PCAET
- De s'engager, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME, pour la mise en œuvre, en étroite relation avec les communautés de communes de notre territoire, d'une politique air énergie ambitieuse et innovante

Les cinq communautés de communes sont donc appelées à délibérer aujourd'hui pour confier dans le cadre d'une démarche mutualisée, l'élaboration du PCAET au PETR, conformément à ses statuts.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DE CONFIER** au Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides la mise en place d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial, dans le cadre d'une démarche partagée avec les cinq communautés de communes du PETR, pour une démarche de transition énergétique et écologique ambitieuse
- **DE REpondre** à l'appel à projet de l'ADEME pour mobiliser les aides financières et s'inscrire dans les objectifs de la loi « Transition Energétique pour la Croissance Verte » et dans les objectifs de la Région Occitanie
- **DE PREPARER** la mise en place d'une nouvelle compétence communautaire énergie-climat

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance à 20h40.